métropole
LE MAGAZINE #supplément
AVRIL - MAI 2018

www.angersloiremetropole.fr

Une agglo de projets

50 ans 1968-2018
angers loire métropole
communauté urbaine

SOMMAIRE

03 | Entretien avec Christophe Béchu
"C'est l'intérêt général qui prime"

07 | Budget
Une trajectoire budgétaire vertueuse

08 | Emploi et développement économique
- Un dynamisme et une attractivité retrouvés | 08
- Cours Saint-Laud commercialisé à 80 % | 09
- Des solutions innovantes pour l'insertion et l'emploi | 10
- Le territoire, place forte de l'électronique et du numérique | 11
- Angers, ville étudiante | 12
- 500 étudiants de plus à Belle-Beille | 13
- Promouvoir la destination Angers | 13

LÉONARD DE SERRES

14 | Mobilités et déplacements
- Les lignes B et C en 2022 | 14
- Des bus qui roulent plus propre | 15
- Le grand Plan Vélo est lancé | 16

JEAN-PATRICE CAMPION

17 | Environnement et énergies
- La nouvelle vie de Biopole | 17
- Biogaz à la Baumette : la nouvelle unité opérationnelle | 18
- Tri des déchets : toujours plus et mieux | 19

GUY DURAND

20 | Solidarités
- Assurer une offre de logements variée | 20
- Lutter contre les inégalités dans les quartiers prioritaires | 21
- Des bâtiments scolaires modernes et adaptés | 22

23 | Aménagement du territoire
Pour un territoire équilibré

24 | Projet de territoire
"Ce projet repose sur nos valeurs"

25 | Le conseil de développement
Comment la société civile peut aider à la décision

26 | La carte du territoire

28 | Angers Loire Métropole
Comment ça marche

30 | L'intercommunalité...
... de 1968 à nos jours

Directeur de la publication : Christophe Béchu. **Directeur de la communication :** François Lemoulant. **Responsable de l'information :** Nathalie Maire. **Rédaction :** Nathalie Maire. **Photos de Une :** Thierry Bonnet et Léonard de Serres. **Contacter la rédaction :** 02 41 05 40 9 **Conception graphique :** Scoop Communication. **Photogravure/Impression :** Easycom Imaye. **Distribution :** Médiapost. **Tirage :** 160 500 exemplaires. **Dépôt légal :** 2e trimestre 2018. **ISSN :** 1772-8347.

“C’est l’intérêt général qui prime”

Après quatre années de mandat, le président, Christophe Béchu, s’exprime sur la gouvernance et les compétences d’Angers Loire Métropole. Il fait le point sur la dynamique économique retrouvée du territoire et les projets d’ici à 2020.

THIERRY BONNET

Quel bilan tirez-vous de ces quatre années à la présidence d'Angers Loire Métropole ?

J'ai la satisfaction d'avoir tenu le cap que je m'étais fixé et que nous nous étions fixé avec les maires, dans la manière de mener les discussions et de prendre les décisions. L'intercommunalité n'est pas le lieu des petites querelles. Il n'y a pas Angers d'un côté et les autres communes de l'autre, il y a une équipe au service des habitants et du territoire. Et pour que cela fonctionne, toutes les majorités de toutes les communes doivent être aux commandes. On ne cherche pas à politiser les débats mais à se poser la seule vraie question qui nous anime depuis quatre ans : qu'est-ce qui est bon ou mauvais pour notre territoire ? Une de nos forces, ici à Angers, et c'est une constante depuis cinquante ans, c'est de se dire que l'intercommunalité est l'espace où on peut agir ensemble. C'est toujours l'intérêt général qui prime.

" Il n'y a pas Angers d'un côté et les autres communes de l'autre, il y a une équipe au service des habitants et du territoire."

Comment définiriez-vous le mode de gouvernance mis en place ?

Il repose sur un exécutif pluraliste et sur le principe une commune égal une voix. Mon rôle est de m'assurer que les temps d'échanges sont bien respectés. Tous les maires se retrouvent en séminaire deux fois par an afin de poser les sujets sur la table et réfléchir ensemble. Tout le monde doit être gagnant. Mon autre satisfaction est de constater que toutes les décisions importantes ont été prises à l'unanimité des communes. Cela est vrai pour le passage en communauté urbaine, pour l'arrêt de Biopole, pour la décision de différer la ligne B du tramway… Même unanimité sur le plan du désendettement du budget et sur notre souhait d'accompagner la transition énergétique.

Depuis l'arrivée de la commune nouvelle Loire-Authion au 1er janvier dernier, l'agglomération a-t-elle atteint la bonne taille ?

Nous n'avons pas l'obsession de la taille. Il n'y a pas de fuite en avant, ni sur les frontières ni sur les compétences. Notre territoire approche les

PHILIPPE NOISETTE

Septembre 2015 / Les élus d'Angers Loire Métropole se prononcent à l'unanimité pour le passage en communauté urbaine.

300 000 habitants. C'est la bonne taille. Le risque serait de devenir trop grand, de perdre la logique d'aire urbaine dans laquelle nous vivons et de nous retrouver face à des dépenses de fonctionnement trop importantes.

Dans cette optique, les compétences d'Angers Loire Métropole évolueront-elles ?

La question se reposera en 2020. En passant en communauté urbaine, il était entendu que nous exercerions les compétences *a minima* de ce qui est prévu par la législation, plus une ou deux. Notamment celle en lien avec les énergies et notre souhait de développer un réseau de chaleur, même si notre plan n'était pas encore finalisé à ce moment-là. En 2020, nous ferons le point sur nos compétences, notamment pour ce qui est du sport et de la culture. Pour ne perdre personne en chemin, il faut savoir temporiser. C'est ce que nous avons fait.

Dès l'été 2014, vous vous êtes saisi du budget. Angers Loire Métropole est-elle, aujourd'hui, en bonne santé financière ?

La dette a été allégée. Elle est passée de 380 à 354 millions d'euros. À notre arrivée, les emprunts toxiques et à risques représentaient 40 % de notre dette. Nous nous étions donné pour objectif de faire passer cette part sous la barre des 25 % d'ici à la fin du mandat. L'objectif sera atteint dès cette année. C'est le fruit de décisions courageuses et nécessaires.

Lesquelles ?

Par exemple, la fermeture de Biopole permet une diminution des dépenses annuelles de 2 millions d'euros. Cet équilibre financier, c'est aussi grâce à l'arrêt des aides aux compagnies aériennes pour venir se poser à Angers-Marcé, soit un demi-million d'euros d'économies chaque année. Cela tient beaucoup à notre décision de lisser la réalisation de la ligne B du tramway. J'assume d'autant mieux ce choix qu'en réalisant la ligne de tramway plus tôt, il aurait fallu augmenter la dette avec, surtout, un effet immédiat sur la fiscalité des ménages. Or, il est hors de question de toucher aux impôts. À ce jour, on a baissé la dette d'une trentaine de millions d'euros tout en finançant plusieurs dizaines de millions d'euros au titre de la ligne de tramway. À la fin du mandat, la moitié du chantier du tramway sera engagée, et ceci, sans augmenter le niveau de la dette de 2014.

Concernant l'économie locale, diriez-vous que les signaux sont au vert ?

Un territoire est connecté à la conjoncture nationale. On a globalement un contexte national plus favorable. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si on fait mieux ou moins bien que le national. Les indicateurs nous disent qu'en 2017, le chômage a davantage reculé sur notre territoire qu'au niveau national. Notre objectif, c'est de faire mieux que la moyenne du pays. Pour cela, nous avons déployé une stratégie forte qui s'est traduite, dès début 2015, par la création de notre agence de développement économique Aldev, et par l'accueil d'événements phares dans le domaine culturel, sportif et économique, qui ont permis de faire rayonner le territoire. Ce fut le cas notamment avec l'organisation du World Electronics Forum en octobre dernier. Aujourd'hui, les résultats se confirment car faire parler de son territoire en bien, c'est augmenter les opportunités de créations d'activité. C'est d'ailleurs ce qui se passe depuis le début de l'année avec la concrétisation de projets économiques d'ampleur. Je pense par exemple à la construction par PRD d'une plateforme logistique de 42 000 m² à Saint-Léger-des-Bois avec 150 emplois à l'arrivée, à l'implantation de nouvelles activités à Angers-Marcé pour lesquelles il y a un vrai potentiel de développement. D'autres contacts sont bien avancés et feront l'objet d'annonces cette année, confirmant la bonne dynamique économique dans laquelle le territoire se trouve. À tel point que nous n'excluons pas d'ouvrir de nouveaux terrains pour aménager des zones d'activité et, par conséquent, de réviser le Plan local d'urbanisme intercommunal.

"Sur le plan économique, notre objectif, c'est de faire mieux que la moyenne du pays."

THIERRY BONNET

Juin 2015 / Inauguration de la Cité de l'objet connecté.

La communauté urbaine pourrait-elle rapidement se transformer en métropole ainsi que le préconise le Conseil de développement ?

La question se posera en 2020 et pas avant. Nous nous demanderons alors s'il y a un intérêt pour nous à solliciter notre passage en métropole. Nous y réfléchirons sereinement. Cela nécessitera un dialogue avec le Conseil départemental et la Région puisque la spécificité des métropoles, c'est d'exercer certaines de leurs compétences. Seule certitude : nous n'irons pas chercher 100 000 habitants d'une manière factice pour remplir le critère. Nous sommes déjà fondés à demander ce statut puisque certaines métropoles comptent à ce jour moins d'habitants que notre territoire. Le seuil à atteindre est pourtant théoriquement fixé à 400 000 habitants.

Quelles seront les priorités d'Angers Loire Métropole jusqu'en 2020 ?

Sur le plan économique et après avoir semé, viendra le temps de la récolte. Plus largement, il s'agira pour cette fin de mandat de réaliser les projets que nous avons lancés. 2018 et 2019 seront consacrées à la réalisation de la partie centrale de la nouvelle ligne de tramway. Celle-ci est capitale puisqu'elle va permettre de mener les travaux vers les quartiers Belle-Beille et Monplaisir sans interrompre la circulation du tramway, malgré les connexions à mettre en place du côté de la place Molière. Je pense également au développement d'un réseau de chaleur à l'échelle du territoire.

"Notre territoire approche les 300 000 habitants. C'est la bonne taille."

En quoi consiste-t-il ?

Nous nous donnons pour objectif de doubler notre capacité à produire de l'énergie via la biomasse. Depuis janvier, une nouvelle chaufferie fonctionne dans le quartier Belle-Beille à Angers. Nous allons nous concentrer maintenant sur le secteur Est, à Monplaisir, pour être cohérent avec le programme de rénovation urbaine qui va y être mené. La transition énergétique vaut aussi pour les zones rurales. Angers Loire Métropole et la Chambre d'agriculture réfléchissent à la création d'un réseau de chauffage pour les serres et les zones horticoles de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, afin de maintenir les prix pour que notre filière reste compétitive. De la même manière, nous avons à l'étude l'installation de méthaniseurs agricoles pour laquelle la communauté urbaine pourrait donner un coup de main. Enfin, nous venons d'inaugurer l'unité de production de biogaz à la Baumette. Auparavant, on brûlait le gaz dès que le ballon était plein. Maintenant, le biogaz est revendu, ce qui correspond à une recette annuelle supérieure à à un million d'euros.

À ce rythme, l'investissement sera vite amorti. Ce bénéfice abondera un fonds de soutien aux énergies renouvelables.

Le territoire est à la pointe des nouvelles technologies, les objets connectés en tête. Comment continuer à accompagner ces activités ?

Dans la continuité du WEF, de la Cité de l'objet connecté et en lien avec notre écosystème électronique et numérique particulièrement performant, nous réfléchissons à la ville intelligente. Cela consiste à se demander comment les nouvelles technologies et autres objets connectés peuvent bénéficier directement aux habitants via de nouveaux usages. ■

JEAN-SÉBASTIEN EVRARD

Octobre 2017 / Le Premier ministre, Édouard Philippe, intervient au World Electronics Forum.

Une trajectoire budgétaire vertueuse

Un niveau d'investissements élevé, une maîtrise des dépenses de fonctionnement et peu de recours à l'emprunt : le budget 2018 est l'héritier assumé de ceux adoptés depuis le début de la mandature, en 2014.
Un budget que les élus qualifient de "*vertueux*" dans la mesure où *"l'investissement continue d'augmenter, les dépenses d'être maîtrisées et le tout sans augmentation de la pression fiscale"* (en dehors de celle des bases fixées par l'État).

THIERRY BONNET

20 millions d'euros seront investis cette année dans la construction de la nouvelle ligne de tramway.

Hausse de l'épargne

Ce satisfecit s'appuie, entre autres, sur une récente étude de la Banque postale indiquant que le niveau de dépenses et d'endettement des habitants du territoire angevin est moins élevé que celui de la moyenne des territoires urbains étudiés de plus de 150 000 habitants. Le budget présenté en mars permet également de remettre en perspective les engagements pris par les élus communautaires dès avril 2014. Comme en 2015, 2016 et 2017, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité pour les Angevins en 2018, mais au-delà de cet engagement tenu, le budget 2018 fait aussi apparaître une augmentation de l'épargne nette de 30 millions d'euros, par rapport au budget primitif 2014. Une donnée capitale qui correspond à la capacité d'autofinancement disponible pour les projets d'investissements de la collectivité et limite le recours à l'emprunt.
Le désendettement, justement, continue pour Angers Loire Métropole. La dette a en effet baissé de 27 millions d'euros entre 2014 et 2018. De même que le volume des emprunts toxiques qui a été réduit de 40 à 27 % aujourd'hui.
Cette sérénité retrouvée ouvre de réelles perspectives d'investissement : 153 millions d'euros y sont consacrés, en 2018, soit 20 millions d'euros de plus qu'en 2017, et près de 700 millions d'euros sur la globalité du mandat. Parmi ces 153 millions d'euros, près de 20 millions sont consacrés dès cette année à la réalisation de la seconde ligne de tramway, et ceci, sans augmenter la dette de la collectivité. ■

JEAN-PATRICE CAMPION

700 millions d'euros seront investis pendant le mandat.

Budget 2018

Le budget s'équilibre à 386 millions d'euros, répartis entre 233 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 153 millions d'euros de dépenses d'investissements. ■

EN CHIFFRES

0%
Pas d'augmentation de la fiscalité sur la durée du mandat.

La dette d'Angers Loire Métropole a baissé de 27 millions d'euros entre 2014 et 2018. Quant à la part des emprunts toxiques, elle a également été réduite de 40 à 27%.

153
millions d'euros, c'est le montant des investissements inscrit au budget 2018.

Un dynamisme et une attractivité

Ces derniers mois, dans un contexte de reprise, de bonnes nouvelles sont venues accélérer la croissance de l'économie locale.

Le 1er juin 2017

Le liquoriste angevin Giffard ouvre un deuxième site de production sur le parc de l'Atlantique à Saint-Léger-des-Bois. 13 millions d'euros y sont investis. Giffard affiche deux objectifs : doubler sa production de sirops pour répondre à l'essor de ses ventes (+ 40 % en 3 ans) et moderniser l'usine d'Avrillé dorénavant entièrement dédiée à la production des liqueurs et de la Menthe-Pastille.

THIERRY BONNET

Le 3 juin 2017

Scania fête ses 25 ans de présence à Angers et annonce le renouvellement intégral de sa chaîne de production durant l'été pour lancer sa nouvelle gamme de camions. À l'automne, Scania récidive en annonçant la construction d'un bâtiment de 4 200m², sur son site actuel, pour 6 millions d'euros. Livré mi-2019, celui-ci abritera le Centre d'adaptation et de préparation (CAPS) où 3 500 véhicules seront finalisés avant livraison. Une partie de ces nouveaux locaux sera aussi dédiée au département des affaires spéciales de Scania France.

LÉONARD DE SERRES

Le 8 juin 2017

Le logisticien Dachser inaugure sa nouvelle plateforme et devient la première entreprise à s'installer sur le parc d'activité d'Angers-Marcé, resté vide depuis dix ans.

Le 11 septembre 2017

Giphar, le groupement d'achats des pharmaciens, enseigne leader de pharmacies en France, annonce l'installation de sa nouvelle plateforme logistique, sur le parc d'activité de l'Atlantique à Saint-Léger-des-Bois. Ceci pour *"mieux mailler le territoire national, permettre des livraisons rapides à ses clients et améliorer le niveau d'approvisionnement de ses 300 officines du Grand Ouest"*. La plateforme de 6 500m² occupera un terrain de 25 000m². Début 2019, Giphar créera 70 emplois directs en CDI et une trentaine indirects générés par les livraisons des produits conditionnés.

Le 30 octobre 2017

Atos annonce la construction de son laboratoire de test des supercalculateurs sur son site angevin, devenant ainsi le seul site européen de ce type.

ATOS

Novembre 2017

Arteion-Stago, spécialisé dans les solutions de diagnostics médicaux, décide un important projet de développement et un investissement immobilier à proximité du CHU.

Janvier 2018

Depuis qu'elle a investi les 16 000 m² de bâtiments et 4 ha de terrains inoccupés depuis le départ de Valéo, en 2014, **Intercosmétiques**, sous-traitant en produits cosmétiques (soin et maquillage), dispose d'une vitrine idéale pour

LÉONARD DE SERRES

retrouvés

croître comme elle l'entend. À l'été 2015, ses responsables avaient en effet fait connaître leurs nouveaux besoins pour développer leur activité. En déménageant sur ce site industriel, quartier Orgemont à Angers, l'entreprise a regroupé sur un seul site ses quelque 230 emplois à Angers et en a déjà créé une trentaine d'autres depuis.

Février 2018

Une plateforme logistique XXL de 42 000 m² va sortir de terre sur le parc d'activité de l'Atlantique d'ici à fin 2018. Développée et construite par le **groupe PRD**, leader français sur la promotion et la construction de bâtiments logistiques de grande taille, et financée par **STAMM Europe**, l'infrastructure sera la plus importante de son genre en France, en dehors de la "dorsale Lille-Paris-Lyon-Marseille". Près de 160 emplois vont y être créés. La grande distribution et le e-commerce ayant le vent en poupe.

La jeune société **European Sustainable Propulsion**, filiale du consortium anglais Neva Aerospace, annonce son installation prochaine à Angers Loire Aéroport. L'entreprise conçoit et fabrique des turbines électriques de drones pouvant transporter des charges lourdes. Dans le même temps, la société **Babcock MCS France**, leader dans les transports aériens d'urgence pour les Samu de France et l'Armée, fait également le choix d'Angers Loire Aéroport pour développer son activité de maintenance des douze hélicoptères des Samu du Grand Ouest. Deux implantations qui confortent le développement d'Angers Loire Aéroport. ■

Un hôtel 4 étoiles et une résidence étudiante, en cours de construction.

THIERRY BONNET

Cours Saint-Laud commercialisé à 80 %

Connecté à la gare SNCF, proche des grands axes routiers et à deux pas du centre-ville, le nouveau quartier d'affaires d'Angers Cours Saint-Laud remplit ses objectifs. À ce jour, 80 % du programme est commercialisé. Pensé pour répondre aux besoins des entreprises et de leurs personnels en matière de mobilité professionnelle et quotidienne, le centre d'affaires a en effet déjà convaincu de nombreuses entreprises, et notamment des grands acteurs du secteur de l'assurance-prévoyance. C'est le cas de **Lybernet Assurances** qui occupe quatre étages de l'immeuble Linéo, le premier à être sorti de terre au sud des voies ferrées. C'est ici également que la société **Qowisio**, spécialisée dans les solutions connectées pour les entreprises s'est installée, ainsi que le **Crédit coopératif**, **Nexity,** et la mutuelle de la branche des industries électriques et gazières **Mutieg**, à tel point que les 5 900m² du bâtiment affichent complet. Côté sud toujours, les entreprises sont aussi nombreuses à avoir choisi l'immeuble Intencity, livré fin 2018. **Podeliha** et **Soclova**, deux acteurs locaux du logement social en Anjou, y installeront aussi leurs sièges. Au Nord, même scénario avec le programme Quatuor qui illustre la dynamique de Cours Saint-Laud. Quatuor 3 devrait être totalement commercialisé dans le courant du premier semestre 2018. Là encore, deux mutuelles s'y installeront : le Groupe **Vyv** et la **Maïf**. Quatuor 1 et 2 seront occupés quant à eux par la **Caisse des dépôts et consignations**. En 2021, un hôtel **Novotel** quatre étoiles, jumelé à une résidence étudiante, viendra compléter l'offre. ■

EN CHIFFRE

70 000 m²

C'est ce que comptera à terme le quartier d'affaires Cours Saint-Laud, bâti en lieu et place d'anciennes friches industrielles, de part et d'autres de la gare TGV Saint-Laud.

Des solutions innovantes pour l'insertion et l'emploi

PHILIPPE NOISETTE

Aldev innove en proposant des accompagements en parcours d'insertion au plus près des besoins.

En adossant sa politique d'insertion à sa politique de développement économique, Angers Loire Métropole via son agence Aldev en a fait une spécificité angevine. L'idée étant bien de considérer l'insertion professionnelle comme une politique d'emploi à part entière. Pour y parvenir, et parmi les services et missions déployés au sein d'Aldev, on peut citer la plateforme Ressources humaines qui met en lien direct demandeurs d'emploi et entreprises, ou encore la mission Mobilisation et placement en emploi qui accompagne les personnes éloignées de l'emploi d'une manière très individualisée.

Vers le parcours le mieux adapté

Une à deux fois par mois, des temps d'information collectifs sont organisés dans les locaux d'Aldev, ou dans les communes qui en font la demande, par petits groupes. Ceci afin de leur présenter toutes les solutions existantes et orienter chaque participant vers le parcours le plus adapté à sa situation. Parmi les autres actions innovantes, les Ateliers du changement présentent l'originalité de s'adresser à des publics très découragés. Aussi, ces ateliers visent-ils autant à les remettre en confiance qu'en situation de recherche d'emploi. En créant des postes de facilitatrices d'emploi dans les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé, Aldev a inscrit la proximité au cœur de sa stratégie pour proposer des réponses précises aux situations rencontrées sur le terrain. Dans cette stratégie, les entreprises trouvent également toute leur place. Via le réseau Rebondir par exemple qui permet aux jeunes ne disposant pas de connaissances suffisantes de décrocher leur premier job. ■

EN CHIFFRE

8 319 **personnes ont été concernées, en 2017, par des actions emploi et insertion conduites par Aldev. Parmi ces personnes, 2 682 ont décroché un emploi à l'issue de leur parcours d'insertion professionnelle.**

EN BREF

CLAUSES D'INSERTION

C'est un record : en 2017, Angers Loire Métropole, la société d'économie mixte Alter et les bailleurs sociaux sont à l'origine de 200 657 heures réalisées auprès de 734 personnes dont 40 % habitent dans un quartier prioritaire. Ces heures sont générées par les clauses d'insertion qu'Angers Loire Métropole inclut à tous ses marchés publics sous différentes formes : travail, formation, découverte de métiers, etc.

FORUM POUR L'EMPLOI

THIERRY BONNET / ARCHIVES

200 entreprises, 1 900 offres d'emploi et près de 4 500 participants : la 9e édition du Forum pour l'emploi, organisée au parc-expo, le 30 mars, par Aldev et Pôle Emploi, en partenariat avec le Conseil départemental et la Mission locale angevine, a reflété le dynamisme de l'économie locale et la diversité des activités avec 14 secteurs représentés. 9 % des offres étaient de niveau bac + 4 et +, et 35 % étaient accessibles sans diplôme ni expérience.

Le territoire, place forte de l'électronique et du numérique

En accueillant le World Electronics Forum (WEF) en octobre 2017, le territoire angevin a gagné sa place parmi les capitales mondiales de l'électronique et du numérique. Largement relayé par les médias, cet événement rassemble chaque année des représentants des fédérations de l'industrie électronique provenant du monde entier et les dirigeants des grandes entreprises du secteur. Un événement de portée internationale prompt à faire naître des "contacts business", à rendre visible tout un écosystème (entreprises, grandes écoles, start-ups, partenaires…) et à jouer sur l'attractivité des régions par où il passe. La "nouvelle", annoncée par Christophe Béchu début 2017 depuis le CES de Las Vegas, était ainsi venue confirmer l'incontestable positionnement du territoire angevin sur l'électronique, le numérique et les objets connectés. Choisir Angers pour organiser le WEF, juste après Singapour en 2016 et avant Pékin en 2018, relevait en effet de l'audace. Rien n'est pourtant dû au hasard.

En octobre dernier, Angers accueillait le World Electronics Forum. Un événement de portée internationale.

JEAN-SÉBASTIEN EVRARD

Dans l'ADN local

En septembre 2015 déjà, la labellisation French Tech du territoire venait reconnaître le haut niveau de compétences local, et ce peu de temps après l'ouverture de la Cité de l'objet connecté *(lire ci-dessous)*. Si l'électronique et l'informatique comptent parmi les filières d'excellence angevines, elles le doivent à l'arrivée de grands groupes, dans les années 70 et 80, comme Bull, Thomson, Nec, Packard-Bell, ACT… Depuis, les compétences sont inscrites dans l'ADN local.

Près de 900 entreprises continuent d'animer la filière sachant que la bannière du numérique abrite de nombreux métiers : électronique et numérique mais aussi informatique, télécommunication, conception de logiciels, développement de réseaux, réalité virtuelle, cybersécurité… Parmi les entreprises phares de la région, on peut citer Eolane, Lacroix Electronique, Evolis, Valéo, Atos et d'autres comme Octave, Qowisio, Créative Eurecom et la pléïade de jeunes pousses qui grandissent dans un esprit start-up. Sans oublier les grandes écoles qui contribuent à la notoriété d'Angers – ESEO, ESAIP, ISTIA…– et les laboratoires de recherche, reconnus à l'international. ■

La Cité de l'objet connecté, une exception angevine

La Cité de l'objet connecté reste une spécificité du territoire angevin. Labellisée par l'État et soutenue par les collectivités et des partenaires publics dont Angers Loire Métropole, elle est une société privée. Son concept est innovant : agir comme un "accélérateur industriel" pour les porteurs de projet qui en quelques mois peuvent passer d'une idée à un produit fabriqué en pré-série. Ils sont aujourd'hui nombreux à y avoir développé leurs objets connectés comme Eisox, My Jomo, Viktor, Paranocta, la Lovebox, Luko pour ne citer que ceux-ci. La Cité de l'objet connecté accompagne aussi les entreprises dans leur développement comme cela a été le cas, par exemple, avec le Groupe Eram et ses chaussures connectées. ■

JEAN-PATRICE CAMPION

Angers, ville étudiante

Avec près de 40 000 étudiants (+ 20 % en dix ans), Angers conforte sa place de choix de 5e ville la plus étudiante de France*, en même temps que sa place de leader dans le palmarès des villes où il fait bon étudier. Il est vrai que le territoire, et avec lui ses écosystèmes d'excellence autour du végétal, de l'électronique et du numérique, de la santé ou encore du tourisme, attire de plus en plus d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, séduits par la qualité et la variété des formations proposées. Si l'Université d'Angers reste la locomotive du campus angevin avec 23 000 étudiants, celui-ci rayonne aussi avec l'Université catholique de l'ouest, huit grandes écoles, 55 laboratoires labellisés, plus de 300 formations de bac+2 au master…

Ouverture à l'international

L'autre caractéristique des campus angevins, c'est leur ouverture à l'international. Si certaines grandes écoles se sont dotées d'antennes à l'étranger, Angers attire en moyenne chaque année près de 4 000 chercheurs, professeurs et étudiants étrangers. Après avoir investi dans la construction et la mise aux normes des bâtiments de l'enseignement supérieur, Angers Loire Métropole concentre aujourd'hui ses efforts sur la dynamique des laboratoires et la recherche.
Entre 2014 et 2018, près de 40 millions d'euros seront alloués par la collectivité à ce secteur, sachant qu'en parallèle, Angers n'a pas fini d'abattre ses cartes en termes de formation, de vie étudiante, de relation à l'international notamment. Pour mieux poser cette stratégie, Angers Loire Métropole travaille au sein d'Angers Loire Campus *(lire ci-dessous)*. ■

**Calcul issu du ratio nombre d'habitants / nombre d'étudiants.*

EN BREF

CHERCHEURS INTERNATIONAUX

En 2021, la Maison internationale des chercheurs d'Angers (Mica) ouvrira ses portes dans le quartier Saint-Serge. Une vingtaine de studios et des services y seront proposés aux chercheurs internationaux travaillant dans des laboratoires angevins, sur des périodes intermédiaires et à la recherche d'un hébergement pour eux et parfois leur famille.

RÉUSSITE EN LICENCE

Avec 60 % de ses étudiants qui obtiennent leur licence en trois ans, l'Université d'Angers est la plus performante de France en la matière. Ce succès s'explique notamment par la qualité de l'accueil réservé dès la première année avec, par exemple, le guichet infos-campus permettant aux étudiants d'accéder à toutes sortes d'informations : logement, transport, santé…

Angers Loire Campus pour voir plus loin

Depuis 2015, les établissements supérieurs angevins et leurs partenaires travaillent au sein d'un groupement d'intérêt scientifique : Angers Loire Campus. Cette structure se donne pour missions de porter des projets communs, de coordonner les actions en matière de vie étudiante, de formation, de recherche, d'innovation et d'attractivité du territoire.
À ses réflexions et travaux, Angers Loire Campus associe également les étudiants et leurs représentants. ■

500 étudiants de plus à Belle-Beille

En septembre 2018, 500 étudiants, 35 salariés et une centaine de vacataires de l'École supérieure d'agro-développement international (Istom) feront leur première rentrée à Angers, dans un bâtiment neuf, sur le campus universitaire de Belle-Beille (face à l'Essca). *"Entre les deux Universités, Agrocampus, l'École supérieure d'agricultures, l'Inra, Végépolys, il existe à Angers un terreau qui va permettre à notre établissement de développer son ambition et son projet"*, expliquait Patrice Auguste, le président du conseil d'administration de l'école au moment de dévoiler ce choix en janvier 2016. En cinq années post-bac, l'Istom prépare ses futurs ingénieurs à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion de projets de développement agro-économiques dans des pays en voie de développement. L'école compte près de 2 500 diplômés dans plus de 110 pays. Angers Loire Métropole a apporté une aide de 3,4 millions d'euros en soutien à l'installation de l'école. ■

THIERRY BONNET

Mai 2017 / Pose de la première pierre de l'Istom.

LÉONARD DE SERRES

La structure Destination Angers porte l'attractivité du territoire.

L'ambition de promouvoir la destination Angers

Depuis le 1er janvier, Destination Angers désigne la société publique locale qui répond tant aux demandes liées au tourisme d'affaires qu'à celles liées au tourisme d'agrément. La nouvelle structure regroupe trois pôles: le tourisme, une "convention bureau", porte d'entrée unique pour le tourisme d'affaires et l'accueil de congrès ou autres comités scientifiques, et un pôle événementiel avec l'accueil, la promotion et la gestion d'équipements. Cette ambition va se structurer durant l'année 2018. Elle a cependant déjà commencé à porter ses fruits lors de récents salons professionnels (salon des vins de Loire, SIVAL). En filigrane aussi, l'idée est bien de permettre à Angers de retrouver son rang de ville de congrès. Comme un symbole, le centre de congrès historique fait aujourd'hui l'objet d'une importante réhabilitation. Livré début 2019, le bâtiment, remis aux normes et étendu à l'arrière avec une ouverture directe sur le jardin des Plantes, permettra de répondre à une grande diversité de demandes. Desservi par la ligne B du tramway, l'équipement campera un bel exemple de l'attractivité du territoire. ■

EN CHIFFRE

3 000

C'est en moyenne le nombre d'événements (congrès, séminaires…) organisés sur le territoire chaque année et qui bénéficient d'une offre réceptive très variée. En l'attente d'un centre de congrès réhabilité, le territoire compte aussi le parc des expositions, le théâtre le Quai et d'autres lieux d'accueil comme le centre d'affaires de Terra Botanica, les greniers Saint-Jean, les domaines viticoles…

Les lignes B et C du tramway en 2022

Début 2016, les élus communautaires faisaient le choix de démarrer les travaux de la ligne B de tramway plus tard que prévu pour une mise en service en 2022. Un report permettant d'étaler le financement de l'investissement estimé à 245 millions d'euros (hors taxe et selon les valeurs de l'année 2014), et de se placer en cohérence avec le calendrier des opérations de rénovation urbaine des quartiers Belle-Beille et Monplaisir d'Angers.
En prenant cette décision, suivie à l'unanimité des maires du territoire, Angers Loire Métropole a également voulu se donner la possibilité de trouver d'autres leviers que la fiscalité pour financer le projet.

Le nouveau pont en construction

Les nouvelles lignes de tramway nécessitent un autre investissement de taille, à savoir la construction d'un nouveau pont. Celui-ci – dont le chantier est bien visible sur les berges de Maine depuis l'été dernier – s'étendra entre les places La Rochefoucaud et Molière sur 130 m, non loin du pont de Verdun d'où le choix d'une architecture légère signée du cabinet d'architectes Lavigne-Chéron, déjà à l'origine du pont Confluences.

Pour ce qui concerne la ligne de tramway à proprement parler, celle-ci reliera les quartiers de Belle-Beille à Monplaisir sur une distance de près de 10 km et comptera 19 stations. En 2022, la nouvelle ligne permettra de passer de deux à trois lignes desservant quatre terminus. À savoir : la ligne A Avrillé/Roseraie rejoindra la place François-Mitterrand par le boulevard Ayrault, sans traverser la place du Ralliement ; la ligne B Belle-Beille/Monplaisir empruntera la rue Thiers et le boulevard Ayrault pour rejoindre Monplaisir, via le centre de congrès. Quant à la ligne C Belle-Beille/Roseraie, elle rejoindra la gare, via la rue de la Roë et la place du Ralliement. ■

Un plan de déplacements, pour quoi faire

La réalisation de la nouvelle ligne de tramway n'est qu'un élément du Plan de déplacements urbains d'Angers Loire Métropole. Ce document définit pour une période de dix ans le projet global du territoire en matière de mobilités, prenant en compte tous les modes de déplacement : voiture, transports en commun, vélo… Le territoire s'est donné pour objectifs d'augmenter la fréquentation des transports en commun, de diminuer la place de la voiture et d'améliorer la part des modes doux de déplacements (vélo et piéton). ■

Des bus qui roulent plus propre

À partir de 2020, 50 % des bus neufs du réseau de transports publics d'Angers Loire Métropole devront rouler plus propre. La collectivité n'a toutefois pas attendu cette échéance fixée par la loi sur la transition énergétique pour lancer des études orientées vers la filière gaz naturel pour véhicule biogaz. Objectif ? Renouveler sa flotte, ce qui sera le cas progressivement à partir de 2020.

En route vers le biogaz

Pas plus qu'elle n'a attendu pour doter le centre de traitement des eaux usées de la Baumette d'Angers d'une unité de production de biogaz, ou encore pour soutenir le projet de la Chambre d'agriculture et des regroupements d'agriculteurs en vue d'installer deux unités de méthanisation agricole avec injection du biogaz dans le réseau. Le but étant à moyen terme de s'appuyer sur cette production locale de biogaz pour alimenter, en partie, les bus du réseau angevin.

Déjà abordé en commission permanente par le président et les maires du territoire, ce projet fera l'objet d'une première délibération au conseil communautaire, dans le courant du printemps, en vue de préparer la mutation de son réseau de transports en commun vers le biogaz et d'adapter les lieux de dépôt. À ce jour, 179 bus sillonnent le territoire de l'agglomération. Ils seront 155 demain, après la mise en service de la nouvelle ligne de tramway. ■

EN CHIFFRES

37,3

millions de voyages ont été enregistrés en 2017 dans les transports en commun de l'agglomération, dont 9,4 millions pour la seule ligne de tramway.

10,6

millions de km ont été parcourus par les bus et le tramway en 2017. Soit 40 000 km par jour : l'équivalent d'un tour complet de la terre, chaque jour.

Jusqu'en mai, le tramway arbore une livrée aux couleurs des cinquante ans de l'intercommunalité .

THIERRY BONNET

Le grand Plan Vélo est lancé

Angers Loire Métropole va se doter d'un Plan Vélo d'ici fin 2018. Pour cela, le territoire ne part pas de zéro. Si le réseau cyclable de l'agglomération se constitue déjà de 450 km – dont la moitié sur Angers – il reste néanmoins caractérisé par des discontinuités cyclables, notamment entre les grandes polarités et la ville centre. Le premier acte du Plan Vélo consistera à élaborer un schéma directeur des infrastructures cyclables, un outil permettant d'évaluer et prioriser les futurs aménagements comme, par exemple, la création de voies cyclables pénétrantes, sécurisées et aptes à faciliter les conditions de déplacements à vélo.

Le Plan Vélo s'attachera aussi à enrichir l'offre de services. Des diagnostics seront opérés sur le stationnement des deux-roues, le réseau d'arceaux ou encore sur Vélocité, le service angevin de prêt gratuit de vélos dont le modèle reste parmi les plus exemplaires en France, mais qui se limite au seul usage des habitants d'Angers. Autre volet que le Plan Vélo permettra d'ouvrir enfin : celui de l'éducation à la pratique du vélo pour les enfants. En la matière, des partenariats existent déjà avec Angers Cyclisme, dans les écoles d'Angers, pour sensibiliser les CM1-CM2 avant leur entrée au collège. ■

JEAN-PATRICE CAMPION

Le Plan Vélo visera à améliorer les conditions de déplacements domicile/travail.

EN CHIFFRES

5 % **D'ici à 2027, le vélo pourrait représenter 5 % de la part modale des déplacements à l'échelle du territoire (contre 3,1 % en 2012).**

155 000 **euros, c'est le montant qu'Angers Loire Métropole a accordé aux habitants de l'agglomération désirant acquérir un vélo à assistance électrique. Plafonnée à 250 euros, cette subvention a bénéficié à 652 foyers entre mai 2016 et début 2017.**

THIERRY BONNET

Boucles vertes : près de 10 km déjà aménagés entre Montreuil-Juigné et Avrillé

Aménagée en lieu et place de l'ancienne voie de chemin de fer, la première section des Boucles vertes, ouverte l'été dernier, permet de circuler de Montreuil-Juigné à Avrillé et Terra Botanica. Strictement réservée aux vélos et aux marcheurs, cette section de 9,2 km n'est toutefois qu'un avant-goût du projet global. Jusqu'en 2020, la communauté urbaine prévoit en effet d'en aménager un nouveau tronçon chaque année, ce qui permettra à terme de relier Montreuil-Juigné à Saint-Barthélemy-d'Anjou. En septembre, les travaux du tronçon Angers/Saint-Barthélemy-d'Anjou devraient suivre pour une livraison fin 2018. Les Boucles vertes auront vocation à relier les grands itinéraires cyclables de la Loire à Vélo au Sud, de la Vélo Francette au Nord, et bientôt de la Vallée du Loir. ■

La nouvelle vie de Biopole

En septembre 2016, les élus d'Angers Loire Métropole décidaient de clore le contentieux Biopole au profit de la réindustrialisation du site de 11 hectares. Celle-ci se concentrera sur les principaux bâtiments et permettra de tenir deux objectifs : limiter les engagements financiers d'Angers Loire Métropole et éviter les nuisances. À ce jour, Biopole continue de jouer un rôle de centre de transfert des ordures ménagères de l'agglomération. Demain, quatre nouveaux pôles d'activité s'y ajouteront.

• **Un centre de tri** destiné au nord du département, dimensionné pour traiter 350 000 tonnes de déchets par an. Cet équipement qui utilisera 8 000 m² de bâtiments ainsi qu'une zone de stockage, permettant le réemploi de matériel existant, avec à la clé 35 emplois. Ce projet est porté par Angers Loire Métropole, le Sivert et le Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets de la zones nord ouest (Sedno).

• **Un centre de désemballage des biodéchets** issus des grandes surfaces et de la restauration collective notamment. Là encore porté par la société Granjouan, en lien avec la Chambre d'agriculture, cette unité occupera 1 300 m² de bâtiments, loués à Angers Loire Métropole. Les biodéchets destinés à la production de compost ou à une unité de méthanisation seront désemballés sur place mais pas stockés.

• **Une entité pour la transformation de combustibles solides de récupération (CSR)**, des refus de tri transformés en combustible pour l'industrie, les cimenteries ou réseaux de chaleur. Le projet est porté par la société Grandjouan, à laquelle Angers Loire Métropole louera un bâtiment de 1 800 m².

• **Un pôle dédié à la production d'électricité** où des hangars couverts de panneaux photovoltaïques seront construits pour abriter bacs et véhicules. Pour cela, Angers Loire Métropole fera appel à un porteur de projet qui investira dans la construction des bâtiments et se rémunèrera sur la vente d'électricité. ■

CHRISTOPHE GUÉRIN

Biopole accueillera notamment un nouveau centre de tri des déchets pour le nord du territoire.

La fin du contentieux voté à l'unanimité

En septembre 2016, les élus ont fait le choix unanime de mettre un terme au contentieux qui opposait Angers Loire Métropole à Vinci Environnement sur le dossier Biopole, optant pour le versement d'une indemnité de 6,3 millions d'euros. Tout avait commencé en avril 2015 quand la société Geval, filiale de Véolia Environnement, exploitant de Biopole, prenait la décision de stopper le traitement des déchets sur le site pour protéger *"le personnel exposé à des risques avérés"*. Les défaillances de l'outil industriel, qu'Angers Loire Métropole s'est d'ailleurs toujours refusé à réceptionner, sont aussi pointées du doigt. Malgré les différentes injonctions de la collectivité, Vinci Environnement s'est toujours refusé à procéder aux travaux nécessaires. Autant de raisons qui ont conduit, en juillet 2015, à la fermeture définitive du site, moins de quatre ans après sa livraison. ■

Biogaz à la Baumette : la nouvelle unité opérationnelle

La nouvelle unité Biogaz est opérationnelle depuis juin 2017.

THIERRY BONNET

Depuis 2011, l'usine de dépollution des eaux de La Baumette à Angers produit du biogaz issu du traitement des boues d'épuration. Celui-ci est pour partie utilisé pour le chauffage interne des équipements mais jusqu'à juin dernier, les excédents étaient brûlés.
Or, depuis 2014, un décret autorise la revente du biogaz pour l'injecter dans le réseau de GrdF. Angers Loire Métropole y a vu l'opportunité de valoriser cette production d'énergie et a engagé, pour cela, la construction d'une unité de traitement-injection afin de déshydrater et épurer le biogaz, notamment du dioxyde de carbone qu'il contient à l'état brut. Le coût de cette nouvelle unité, de 1,8 million d'euros, a été entièrement financé par Angers Loire Métropole, sachant que la revente du combustible s'accompagnera pour la collectivité d'une recette annuelle de plus d'un million d'euros et un bénéfice de plus de 500 000 euros. ■

EN CHIFFRES

3 616

kilomètres, la longueur des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

12 millions m³

C'est le volume d'eaux usées que traite la station de dépollution de la Baumette à Angers, pour 285 000 équivalent-habitants.

42,6 millions

d'euros auront été investis entre 2014 et fin 2018 pour le renouvellement des réseaux d'eau (17,2 millions d'euros) et assainissement (25,4 millions d'euros) par Angers Loire Métropole. En 2018, 8,9 millions d'euros seront investis pour rénover 10,5 km de réseaux d'eaux usées et 19,2 km d'eau potable dans l'agglomération.

Développer des réseaux de chaleur

Le schéma directeur pour le développement des réseaux de chaleur aura pour objectif de doubler la production des énergies renouvelables sur l'agglomération d'ici à 2025-2035. Il vise une baisse des émissions annuelles de CO_2 de 63 000 à 38 250 tonnes. À ce jour, 12 000 logements sont raccordés aux réseaux existants. La chaufferie de Belle-Beille, qui dessert notamment des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Université, Inra, Agrocampus…), produira à terme 30 000 MWh dont 80 % en énergie renouvelable. Les études montrent que la Ville dispose des atouts nécessaires pour développer un réseau de chaleur sur le périmètre de Monplaisir, déjà équipé de deux réseaux privés appartenant aux bailleurs Soclova et Podeliha.
L'extension des réseaux de chaleur concernera aussi les réseaux déjà existants de la Roseraie, des Hauts-de-Saint-Aubin et de la commune d'Écouflant. ■

GUY DURAND

Angers Loire Métropole et la Chambre d'agriculture réfléchissent à la création d'un réseau de chauffage destiné aux serres horticoles.

Tri des déchets : toujours plus et mieux

Octobre 1996. Écouflant, le quartier du Lac-de-Maine et le Village-Anjou à la Roseraie, à Angers, se lancent dans le tri des déchets. Vingt-deux ans plus tard, la collecte sélective de proximité est à la portée de tous les habitants du territoire sous toutes ses formes : bacs et sacs de tri, points d'apport volontaire, déchèteries et conteneurs enterrés sont systématiquement aménagés dans les nouveaux quartiers et les secteurs en renouvellement urbain. Cela a notamment été le cas dans les Hauts-de-Saint-Aubin à Angers, dans le secteur Provins à Écouflant ou encore sur les Plateaux de la Mayenne à Avrillé. Si l'extension du périmètre géographique concerné par le tri explique la forte progression des volumes recyclés, le territoire figure toujours parmi les meilleurs élèves de France avec une moyenne de 79,7 kg par habitant et par an (contre 31,1 en 1996). Dès 2012, Angers a fait partie de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri qui sera développée au plan national d'ici à 2022. En effet, tous les emballages en plastique rejoignent le gisement des déchets recyclables pour être valorisés. ■

THIERRY BONNET

Chaque habitant trie en moyenne 80 kg de déchets, par an.

EN BREF

TRI ET +

C'est le nom de l'appli qu'Angers Loire Métropole a développé en 2016 pour accompagner le tri des déchets. Disponible gratuitement sur Play Store (Android) et Apple Store (IOS), cet outil permet de connaître les dates et horaires de ramassage des ordures ménagères et des bacs de tri à domicile, ou encore de localiser les points d'apport volontaire les plus proches et les déchèteries.

COLLECTE

Angers Loire Métropole a enterré près de 2 100 conteneurs et développe la collecte latérale. S'y ajoutent 140 000 bacs roulants et 15 000 composteurs chez les habitants.

THIERRY BONNET

EN CHIFFRES

7

C'est le nombre de déchèteries gérées par Angers Loire Métropole dont une recyclerie-déchèterie en partenariat avec Emmaüs à Saint-Jean-de-Linières.

34

kilogrammes, c'est le volume de verre trié par habitant chaque année dans l'agglomération, ce qui place le territoire angevin parmi les meilleurs élèves de France. (25,9 kg par an et par habitant pour la moyenne nationale).

24 500 **tonnes, c'est la quantité de déchets collectés chaque année par les habitants, soit 9 600 tonnes de verre, 6 000 tonnes de papiers et 5 000 tonnes d'emballages (chiffres 2017).**

51 300 **en tonnes, la quantité des ordures ménagères résiduelles collectées en 2017, contre le double dans les années 80.**

Assurer une offre de logements variée

Un logement pour tous, à tous les âges de la vie et sur l'ensemble du territoire : voici résumée la volonté d'Angers Loire Métropole en matière d'habitat. Il s'agit pour la collectivité de produire une offre de logements variée pour que chaque ménage puisse se loger, dans la commune de son choix, en fonction de ses revenus et à chaque étape de son existence. Pour ce faire, Angers Loire Métropole et les communes travaillent main dans la main pour garantir une répartition équilibrée de l'offre de logements. Au travers de la Charte intercommunale du logement, élaborée début 2017, chaque maire s'est ainsi engagé à accueillir dans sa commune du logement social là où il y a déficit.

Mars 2016 / La Soclova livrait la résidence de la Futaie, à Saint-Jean-de-Linières, soit 18 logements en locatif.

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

2100 logements neufs par an

En favorisant progressivement, par exemple, l'installation de ménages plus aisés à Trélazé et en accueillant en parallèle ceux disposant de très faibles revenus dans les autres communes du centre, la communauté urbaine entend lutter contre la dégradation de la diversité sociale dans certains secteurs. Cet esprit s'inscrit dans le Programme local de l'habitat (PLH). Ce document, aujourd'hui adossé au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), fixe les règles en termes d'habitat et d'aménagement. Il inclut tant le parc public que privé, la gestion du parc existant et les constructions nouvelles, et prend en compte les populations spécifiques.

De ce fait, ces documents intègrent le Nouveau Programme de rénovation urbaine des quartiers Belle-Beille et Monplaisir à Angers. Quant au PLH angevin, il fixe l'objectif de lancer la construction de 2 100 logements chaque année. La moitié destinée à la location, l'autre à l'accession à la propriété. De la même manière, ce parc neuf sera pour moitié issu du privé, et pour l'autre de dispositifs aidés, via l'État et les collectivités. Angers Loire Métropole et certaines communes sont par exemple en mesure d'allouer des aides aux jeunes acquéreurs. Entre 2014 et 2017, 870 000 euros ont ainsi été attribués par Angers Loire Métropole, sous forme d'aides aux ménages désirant passer de la location à la propriété par le biais de dispositifs sécurisants. ■

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

17 logements ont été livrés rue Jean-Claude-Brialy à Angers (secteur Capucins) : une opération mixte qui comprend du locatif HLM en collectif et des logements individuels en accession à la propriété.

La collectivité programme et finance

Angers Loire Métropole intervient de deux manières sur le logement et l'habitat. Elle reçoit de l'État une délégation dite d'aide à la pierre qui se traduit par diverses subventions aux logements locatifs sociaux versées aux propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants. Les plus importantes sont le Prêt locatif à usage social (PLUS) ou encore le Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). S'y ajoutent les aides versées par Angers Loire Métropole sur ses fonds propres, soit 3,5 millions d'euros consacrés au neuf et 1,5 million d'euros à la réhabilitation du parc HLM. Sur ce point, la collectivité agit comme un programmateur et financeur, ce qui lui permet de mettre en œuvre et de rendre cohérentes ses propres orientations. ■

EN BREF

MIEUX CHEZ SOI

Près de 3 600 logements individuels ou collectifs ont bénéficié du programme d'intérêt général "Mieux chez soi" visant à lutter contre la précarité énergétique et à engager des travaux dans les logements les plus énergivores. Angers Loire Métropole a accompagné cette opération nationale de 2013 jusqu'à fin 2017 et a alloué pour cela un budget moyen annuel de 1,5 million d'euros.

ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Entre 2014 et fin 2017, Angers Loire Métropole a engagé près de 870 000 euros au titre de l'aide à l'accession à la propriété sous forme de subventions, soit 217 500 euros en moyenne par an, accompagnés par un montant de subventions identique versées par les communes adhérentes au dispositif.

ACCÉDER AU LOGEMENT

Le service Accueil Logement, situé au siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 86, rue du Mail à Angers, accueille les personnes à la recherche d'un logement (dans le parc privé ou HLM) ou ayant un projet d'accession à la propriété. Contact : 02 41 05 50 55.

THIERRY BONNET

Lutter contre les inégalités dans les quartiers prioritaires

Comment accompagner des demandeurs d'emploi de longue durée ? Comment la rénovation urbaine va-t-elle améliorer le cadre de vie des habitants de Belle-Beille et Monplaisir à Angers ? Comment faciliter l'accès aux soins ? Sur quels leviers agir pour réduire la pauvreté, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ?

Un travail partenarial

Autant de questions auxquelles la politique de la Ville entend répondre en accompagnant financièrement de multiples actions au cœur des quartiers prioritaires. Depuis vingt ans, cette mission d'animation et de coordination revient à Angers Loire Métropole. Compte tenu de l'ampleur du travail à réaliser, cette politique publique mobilise une quinzaine de partenaires issus d'horizons différents mais complémentaires. Avec Angers Loire Métropole, tous sont signataires d'un contrat de Ville pour une durée de cinq ans (2015 - 2020), soit un engagement fort de l'État, de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil départemental, de la Région, des Villes d'Angers et Trélazé, des bailleurs sociaux, de Pôle Emploi, de l'Agence régionale de santé et de la Caisse des dépôts.

2 millions d'euros sont versés en moyenne chaque année. À titre d'exemples, la politique de la Ville a permis d'accompagner des jeunes des Banchais à Angers dans la réalisation de leur CV ou encore d'épauler des personnes de Monplaisir à Angers et de Grand-Bellevue à Trélazé dans leurs démarches administratives et dématérialisées. Chaque année, Angers Loire Métropole évalue les actions inscrites au contrat de Ville pour en mesurer les effets auprès des populations concernées et dégager des marges de progrès. ■

Le rôle de la politique de la Ville

30 000 habitants sont concernés par la politique de la Ville sur le territoire angevin. Ils résident dans les sept quartiers prioritaires d'Angers et le quartier Grand-Bellevue de Trélazé. La politique de la Ville a pour objectifs de réduire les écarts de développement au sein des villes, de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la Ville mobilise les services publics compétents et dispose de moyens financiers d'intervention spécifiques. ■

Des bâtiments scolaires modernes et adaptés

Septembre 2014 / Lancement de la deuxième phase de construction du groupe scolaire Aimé-Césaire à Trélazé.

THIERRY BONNET

Si la compétence en matière de bâtiments scolaires remonte aux origines du District urbain d'Angers, celle-ci a évolué. Aussi, en février dernier, Angers Loire Métropole décidait d'élargir son aide financière et technique aux communes de moins de 8 000 habitants ayant un projet de réhabilitation, d'extension de leurs écoles nécessitant de lourds travaux, et ceci même en dehors de toute hausse d'effectif. Jusqu'alors, la collectivité n'intervenait en effet que si la création d'un poste d'enseignant le justifiait.

Ce nouveau dispositif en faveur des plus petites communes permet de répondre à différents enjeux comme l'accroissement de la fréquentation des restaurants scolaires, l'obsolescence de certaines écoles... Si la nature des projets peut varier de l'aménagement d'un préau à l'extension des salles de classe, le chantier le plus marquant de ces dernières années reste celui de la construction du nouveau groupe scolaire Aimé-Césaire à Trélazé, dans le secteur Quantinière-Guérinière en proie à une forte urbanisation, avec à terme 2 300 logements. Organisés en deux phases sur près de 3 300 m², ces travaux ont permis la livraison, en juin 2015, de huit classes de maternelle et de primaire. Angers Loire Métropole a financé ce chantier à hauteur de 6,6 millions d'euros. ■

EN BREF

À AVRILLÉ

Le groupe scolaire Saint-Exupéry d'Avrillé va faire l'objet d'une rénovation. Les travaux amorcés cet été dureront près de neuf mois. Montant de la participation d'Angers Loire Métropole : 224 000 euros.

À ANGERS

En 2015 et face à l'augmentation des effectifs (150 convives pour 74 places assises avant travaux), l'école Mollières d'Angers a dû agrandir son restaurant scolaire pour un coût global de près de 174 000 euros, financés pour 150 000 euros par Angers Loire Métropole.

Trois nouvelles classes vont être construites à l'école Charles-Besnier ainsi qu'un bâtiment dédié aux activités périscolaires. Les travaux, d'un coût de 1 million d'euros, seront lancés cet été pour une durée d'un an. Angers Loire Métropole financera la construction des classes et la Ville d'Angers celle du nouveau bâtiment.

10 millions d'euros investis dans les écoles

De 2014 jusqu'à fin 2018, Angers Loire Métropole aura participé à la modernisation des bâtiments scolaires à hauteur de 10 millions d'euros. De toute nature, les travaux se font en lien direct avec les communes. Parmi les chantiers de ces dernières années, on peut retenir, en 2015, l'extension de l'école Nicolas-Condorcet à Soulaines-sur-Aubance pour 60 000 euros ou encore celle d'Alfred-de-Musset à Saint-Clément-de-la-Place pour 132 000 euros. En août 2017, le groupe scolaire Debussy à Saint-Jean-de-Linières s'est vu livrer un nouveau préau pour 60 000 euros et, la même année, l'école les Grands-Chênes de Saint-Léger-des-Bois a restructuré son pôle de restauration scolaire pour honorer les 300 repas quotidiens servis aux élèves, pour 210 000 euros. ■

Pour un territoire équilibré

Élaboré pour toutes les communes du territoire, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été adopté par les conseillers communautaires début 2017. Ce document détermine les grands équilibres entre les espaces urbains, naturels et ruraux à l'échelle d'Angers Loire Métropole. Il fixe des règles communes pour un développement cohérent et harmonieux du territoire, détermine concrètement les modalités d'occupation du sol, définit les règles de délivrance des permis de construire, de démolir, de déclarations de travaux… Le PLUi intègre la question du logement, des transports et des déplacements, de l'action économique et commerciale comme de l'environnement. Son élaboration s'est appuyée sur une étroite concertation avec toutes les communes.

GUY DURAND

Les grands objectifs du PLUi par thème

L'environnement Le PLUi identifie les espaces naturels, agricoles et forestiers (bois, rivières, paysages…) à préserver de l'urbanisation afin d'y maintenir une biodiversité et la circulation des espèces.

L'habitat Le Plan local de l'habitat, adossé au PLUi, prévoit une répartition des logements plus équilibrée entre Angers et les communes ainsi qu'un habitat diversifié réparti entre habitat social et privé favorisant la mixité sociale. Il prend en compte également la rénovation du parc existant ancien.

Le patrimoine Au-delà des monuments historiques, les bâtiments à préserver ont fait l'objet d'un recensement et un secteur sauvegardé a été déterminé pour le centre-ville d'Angers, seule grande ville de France à ne pas en disposer auparavant.

Le développement économique En s'appuyant sur le tourisme, la culture, les équipements et les grands projets, le PLUi prévoit de limiter la création de nouvelles zones d'activité au profit de celles déjà existantes. Il précise aussi que le commerce de proximité doit être renforcé dans les centre-villes et les centre-bourgs.

Les déplacements L'objectif est de diminuer les déplacements automobiles en développant les liaisons douces (vélo, piétons) et en renforçant le réseau de transports en commun. Le projet de liaison Sud n'est plus inscrit au PLUi. ■

Trélazé : la halte ferroviaire livrée cet été

À la fin de l'été, la halte ferroviaire de Trélazé sera opérationnelle dans le quartier de la Quantinière Celle-ci permettra aux usagers (400 montées et descentes estimées par jour) de rejoindre en TER la gare Saint-Laud d'Angers en cinq minutes, et Saumur en une demi-heure. Les travaux consistent à aménager deux quais accessibles aux personnes à mobilité réduite, un de chaque côté des voies, et une passerelle semi-couverte jouxtant le pont existant. Celle-ci permettra l'accès aux quais et la circulation sécurisée des piétons et vélos. La construction d'un parking relais de 100 places est également au programme. Angers Loire Métropole investit 3,7 millions d'euros dans cette réalisation d'un coût global de 8,2 millions d'euros. ■

SNCF RÉSEAU-AUP

“Ce projet repose sur nos valeurs”

Comment est né le Projet de territoire ?
Il est le résultat d’une réflexion collective menée durant 18 mois par toutes les communes de la Communauté urbaine. C’est un document stratégique qui nous guide pour développer nos actions jusqu’en 2030. Il traduit une ambition politique forte et partagée, dans laquelle chaque commune doit apporter sa contribution spécifique. Ces travaux ont révélé que notre territoire est l’un des plus agréables à vivre de France. Qu’Angers et son aire urbaine sont souvent en haut des classements nationaux et que notre territoire recèle de nombreux atouts patrimoniaux, historiques, gastronomiques, culturels, sportifs… Que la ville d’Angers bénéficie d’une belle image mais qu’elle souffre d’un important déficit de notoriété. Bien qu’étant la 2e polarité urbaine des Pays de la Loire et Angers, la 3e ville du Grand Ouest, souvent notre territoire est sous-estimé. Les maires et leur conseil municipal ont été invités à exprimer leurs préconisations pour nourrir un Projet de territoire. Chaque commune devait y trouver un écho stimulant, une invitation à participer au développement de notre Communauté urbaine et au rayonnement national, voire international, de notre territoire pour le rendre encore plus attractif et dynamique.

Comment définiriez-vous le Projet de territoire ?
C’est un document qui repose sur nos valeurs angevines, nos richesses, allant même jusqu’à nos singularités, dont la “douceur angevine”. C’est un document qui se veut réaliste et réalisable afin que tous les acteurs locaux puissent se l’approprier pour accélérer le phénomène d’entraînement. Il s’agit d’un guide pour inspirer l’action, publique et privée, afin de développer concrètement du “service” au bénéfice de tous les habitants du territoire. Ce Projet de territoire doit raisonner concrètement au quotidien.

THIERRY BONNET

Roselyne Bienvenu
1ère vice-présidente chargée des coopérations territoriales

Comment le Projet de territoire évolue-t-il depuis son adoption ?
Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour évaluer et ajuster ce projet. Les communes, Angers Loire Métropole et leurs services techniques, l’agence d’urbanisme de la région (Aura), et le Conseil de développement sont associés à ce travail de suivi. C’est une des conditions de la réussite. De nombreuses autres institutions sont concernées: notre agence de développement économique (Aldev), Destination Angers, ALTER, l’ÉPARC, les chambres consulaires… Elles sont également mobilisées pour mettre toutes leurs actions en cohérence avec le Projet de territoire. Un premier recensement révèle qu’une multitude d’initiatives existent mais que certaines orientations doivent être réactivées ou revisitées. ■

Cinq ambitions pour le territoire

Une feuille de route pour les quinze prochaines années: voici l’objet du Projet de territoire que les élus communautaires ont adopté en mai 2016. Cinq grands chapitres l’alimentent comme autant d’ambitions pour “la formation, la recherche, l’innovation et l’esprit d’entreprendre”, “le cadre de vie”, “le lien social”, “l’accès à l’habitat, aux services et aux équipements” et “l’attractivité”. Ce travail a mobilisé tous les élus dont les vice-présidents et les maires pendant une année et demie, et a bénéficié de l’expertise de l’agence d’urbanisme de la région angevine (Aura) et du Conseil de développement Loire-Angers. Loin d’être un document “de plus”, le Projet de territoire s’enrichit d’expériences venues du terrain pour voir comment les partager et les organiser demain tout en les valorisant et en leur donnant plus d’échos. ■

EN BREF

CONTRIBUTIONS FUTURES

Le Conseil de développement a été saisi par les collectivités pour réfléchir sur le thème de l'"adaptation des modes de vie au changement climatique et sur les mobilités. Il travaille sur quatre à cinq sujets par an, dont certains sur sa propre initiative.

COMBATTRE LA PAUVRETÉ

En 2015, le Conseil de développement a livré quelques pistes pour rendre plus efficients les moyens mis en œuvre par les CCAS des communes, les acteurs publics et privés, dans les domaines de l'accès aux droits, du coût du logement, de la prévention du décrochage scolaire et social… Depuis, la Ville d'Angers et son CCAS se sont saisis de certaines idées, comme celle de mutualiser certaines actions avec des associations.

EN CHIFFRE

122

membres composent l'instance de concertation créée en 2002, soit 108 représentants d'organisations économiques, sociales, éducatives, environnementales, locales et 14 personnes qualifiées. Y siègent aussi trois anciens présidents : Jean-Claude Denis, Louis-Marie Rivière et Alain Lebouc.

Comment la société civile peut aider à la décision

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement ici en séance de travail, en 2017.

Comment accompagner des usages maîtrisés du numérique pour tous alors que le territoire s'inscrit dans cette ambition des objets connectés ? Quels leviers actionner pour rompre la chute dans la spirale précarité-pauvreté-exclusion vécue par de trop nombreux jeunes et familles ? Ces questions, les membres du Conseil de développement Loire-Angers se les sont posées récemment en toute indépendance. Soit de leur propre chef, soit sur demande des élus d'Angers Loire Métropole qui peuvent y puiser, et cela a souvent été le cas, matière à enrichir leurs propres décisions.

Un autre regard

Exemple : en octobre 2016, le Conseil de développement rend ses conclusions sur la politique du peuplement sur le territoire alors qu'Angers Loire Métropole réfléchit, de son côté, à la manière de mieux lutter contre la ségrégation socio-spatiale des populations. Ségrégation générée notamment par la qualité et le prix de l'offre de logements disponibles. Résoudre cette équation revient à ce que chaque commune puisse, à son niveau, s'engager vers plus de mixité sociale au profit d'une offre de logements plus variée sur son territoire.

"Le regard de la société civile a été jugé très utile par le président Christophe Béchu. Au même moment, Angers Loire Métropole opérait des choix en matière de politique d'habitat. Les conclusions du Conseil de développement ont retenu son attention ; pourtant elles allaient plus loin que ce qu'Angers Loire Métropole prévoyait de proposer à ses communes membres", souligne Jean-François Caillat, président du Conseil de développement, élu en février dernier.

Pour permettre à ces contributions de mieux coller avec le bassin de vie, le champ d'intervention du Conseil de développement s'est élargi récemment aux communautés de communes voisines de Loire-Layon-Aubance et Anjou-Loir et Sarthe. ■

LA CARTE DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION / ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Sources démographiques / Agence d'urbanisme de la région angevine (1er janvier 2018).

- **ANGERS** 151 520 habitants
  Christophe Béchu
- **AVRILLÉ** 13 518 habitants
  Marc Laffineur
- **BEAUCOUZÉ** 5 042 habitants
  Didier Roisné
- **BÉHUARD** 120 habitants
  Bruno Richou
- **BOUCHEMAINE** 6 644 habitants
  Véronique Maillet
- **BRIOLLAY** 2 844 habitants
  André Marchand
- **CANTENAY-ÉPINARD** 2 125 habitants
  Marc Cailleau
- **ÉCOUFLANT** 3 983 habitants
  Denis Chimier
- **ÉCUILLÉ** 623 habitants
  Jean-Louis Demois
- **FENEU** 2 235 habitants
  Chantal Renaudineau
- **LONGUENÉE-EN-ANJOU** 6 378 habitants
  Jean-Pierre Hébé

Le Plessis-Macé
Jean-Pierre Hébé
La Meignanne
Philippe Retailleau
La Membrolle-sur-Longuenée
Claude Guérin
Pruillé
Daniel Raverdy

- **LOIRE-AUTHION** 15 697 habitants
  Gino Boismorin

Andard
Gino Boismorin
Bauné
Roger Tchato
Brain-sur-l'Authion
Huguette Macé
Corné
Marie-France Renou
La Bohalle
Gabriel Freulon
La Daguenière
Camille Chupin
Saint-Mathurin-sur-Loire
Jean-Charles Prono

- **LE PLESSIS-GRAMMOIRE** 2 327 habitants
  Philippe Abellard
- **LES PONTS-DE-CÉ** 12 488 habitants
  Joël Bigot
- **MONTREUIL-JUIGNÉ** 7 497 habitants
  Stéphane Piednoir
- **MÛRS-ÉRIGNÉ** 5 383 habitants
  Damien Coiffard
- **SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**
  9 303 habitants
  Dominique Bréjeon
- **SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE**
  2 190 habitants
  Jean-Paul Taglioni
- **SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES**
  1 803 habitants
  Jean Chausseret
- **SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE**
  2 619 habitants
  Pierre Vernot
- **SAINT-LÉGER-DES-BOIS** 1 666 habitants
  Franck Poquin
- **SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX**
  1 670 habitants
  François Jaunait
- **SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE**
  3 465 habitants
  Laurent Damour
- **SARRIGNÉ** 814 habitants
  Stéphane Bodusseau
- **SAVENNIÈRES** 1 337 habitants
  Jacques Chambrier
- **SOUCELLES** 2 572 habitants
  Daniel Clément
- **SOULAINES-SUR-AUBANCE**
  1 357 habitants
  Michel Colas
- **SOULAIRE-ET-BOURG** 1 480 habitants
  Jean-François Raimbault
- **TRÉLAZÉ** 14 145 habitants
  Marc Goua
- **VERRIÈRES-EN-ANJOU** 6 967 habitants
  François Gernigon

Pellouailles-les-Vignes
Jean-Pierre Mignot
Saint-Sylvain-d'Anjou
François Gernigon

- **VILLEVÊQUE** 2 879 habitants
  Gilles Samson

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE : COMMENT ÇA MARCHE

Avec 31 communes et près de 293 000 habitants, Angers Loire Métropole compte parmi les plus grandes communautés urbaines de France. Chaque mois, ses élus sont amenés à prendre des décisions ayant trait à la vie quotidienne des habitants et à l'aménagement du territoire.

Une commune = une voix

Pour garantir leur représentativité dans les décisions, les communes-membres disposent toutes d'un siège minimum. Le nombre de sièges est notamment fonction du nombre d'habitants de chaque commune, et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

LES COMPÉTENCES D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Chaque mois, les élus débattent des projets de délibération au sein de commissions thématiques

Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation et Tourisme

- Accompagnement des entreprises
- Aménagement des parcs d'activités et immobilier d'affaires
- Soutien à l'insertion et à l'emploi
- Valorisation du tourisme,
- Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche (aide financière pour les bâtiments et subventions versées au labo de recherche)
- Exploitation de l'aéroport d'affaires Angers Loire Aéroport

Transports, Déplacements, Mobilités

- Organisation des déplacements
- Organisation du réseau de transports en commun (bus et tramway)
- Actions en faveur du vélo (et modes doux)

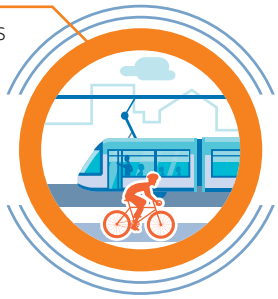

Solidarités

- Soutien à la création de logements, réhabilitation du parc ancien
- Politique de la Ville, mise en oeuvre de la mixité sociale
- Construction d'écoles et de restaurants scolaires
- Soutien à l'accueil des gens du voyage
- Coopération avec la ville de Bamako

Le conseil de communauté

• Il réunit chaque mois le président, les 15 vice-président(e)s et les 85 autres élus des 31 communes-membres en séance publique

• Son rôle : prendre des décisions

Le bureau exécutif

• Le président et les 15 vice-présidents, responsables d'une commission thématique, se rassemblent en bureau exécutif avant chaque séance du conseil de communauté pour étudier les orientations stratégiques et les questions d'ordre général.

• Son rôle : donner un avis

La commission permanente

• Y siègent le président entouré des 15 vice-président(e)s, des maires et de 7 autres élus désignés

• Délibère exclusivement sur les sujets pour lesquels le Conseil lui a donné la compétence

Finances

• Y siègent le président entouré des 15 vice-président(e)s, des maires et de 7 élus désignés

• Examine pour avis tous les projets de délibération ayant un impact financier

Développement durable et Environnement

• Collecte et valorisation des déchets
• Production, distribution et assainissement de l'eau
• Qualité de l'air
• Soutien aux réseaux de chaleur

Aménagement et développement durables des territoires

• Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), du Programme local de l'habitat (PLH)

• Acquisitions foncières

• Construction et valorisation des grandes voies routières structurantes

• Aménagement des grands espaces verts et ruraux (soutien au plan agricole)

ART PRESSE

L'intercommunalité de 1968 à nos jours

C'est au plus fort des Trente Glorieuses, en septembre 1968, que le District urbain d'Angers est créé. Un premier pas dans l'intercommunalité initié par le maire d'Angers, Jean Turc, que neuf communes vont emboîter. Cinquante ans après, le vent de l'intercommunalité continue de souffler sur le territoire angevin qui rassemble aujourd'hui trente-et-une communes et près de 292 700 habitants.

PHOTOS : ARCHIVES MUNICIPALE D'ANGERS, PHOTOTHÈQUE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Jean Turc,
Fondateur
et président
de 1968 à 1977

Le 29 avril 1968, le conseil municipal d'Angers entérine la création du District urbain d'Angers sous l'impulsion du maire, Jean Turc. En novembre, le District rassemble 10 communes, 28 élus délégués. Six vice-présidents siégent au bureau, présidé par Jean Turc. ■

Septembre 1968
La préfecture entérine la création du District urbain d'Angers.

1970
Adhésion de Saint-Jean-de-Linières.

1971
Acquisition du domaine de Pignerolle.

1973
Début de la construction de la station d'épuration des eaux usées de la Baumette à Angers.

1974
Construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères à la Roseraie.

1975
Transfert du corps des sapeurs-pompiers au District (avant son transfert vers le Département en 2000).

1976
Adhésion du Plessis-Grammoire.

▲1968 / Travaux sur les canalisations rue de la Roë, à Angers.

▲1972 / Bus angevin sur le pont de la Basse-Chaîne.

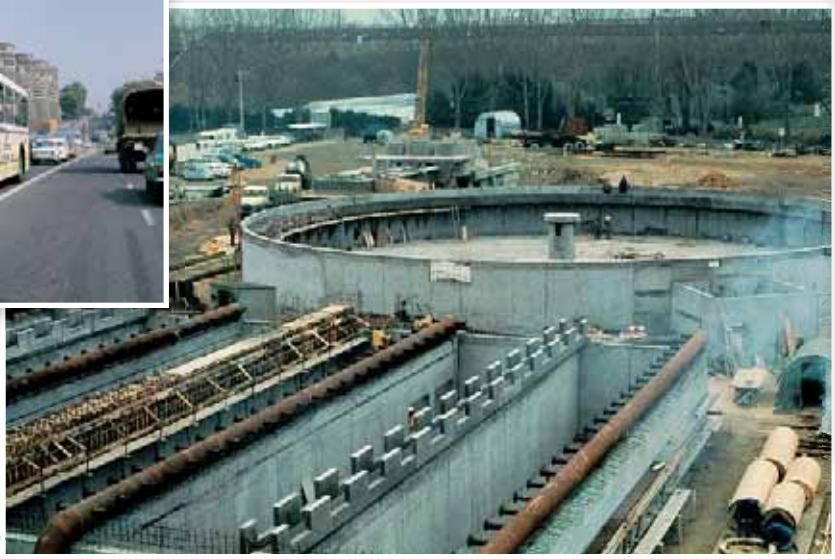

1973 / Construction de l'usine de traitement des eaux usées de la Baumette, à Angers. ▼

Le nouvel esprit de l'intercommunalité

Si Jean Turc est le père fondateur du District, Jean Monnier incarne vingt-quatre années durant *"le nouvel esprit de l'intercommunalité"*. À la fin des années 90, il en résumait l'évolution ainsi : *"Au début, le District a été un formidable outil technique et financier de mise en commun de nos investissements au service des constructions scolaires, de l'eau et de l'assainissement ou encore de la sécurité avec la gestion du corps des sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, du fait même de la croissance de notre agglomération, on ne peut plus isoler les politiques liées à l'habitat, aux transports publics, aux voiries... Le District est devenu une entité réelle, politique, et ceci toujours dans le respect des communes-partenaires."* De 1977 à avril 2001, Jean Monnier souhaite ainsi *"passer d'une intercommunalité de services à une intercommunalité de projets."* En l'espace de quatre années, le territoire se métamorphose en passant de 13 à 29 communes. Cette extension s'accompagne d'un renforcement des compétences. Jusqu'en 2000, Jean Monnier n'a de cesse de vouloir *"équiper et aménager le territoire pour l'avenir"*, conscient du poids grandissant des intercommunalités en France et de leur futur rôle dans l'organisation territoriale. En janvier 2001, à quelques mois de prendre sa retraite, il officialise le changement de statut du District devenu Communauté d'agglomération, faisant ainsi entrer l'intercommunalité dans une nouvelle ère. ■

Jean Monnier
Président
de 1977 à 2001

1978
Adhésion de Pellouailles-les-Vignes.

1980
Lancement d'importants travaux au domaine de Pignerolle.

1981
Adhésion d'Écouflant.

1982
Inauguration de l'usine de prélèvement et de traitement des eaux, sur l'Île-au-Bourg, aux Ponts-de-Cé.

1984
Inauguration du centre de secours du Chêne-Vert, à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

1984
Mise en place du tri du verre et du plastique.

1985
Le District devient propriétaire du site la Paperie aux Ardoisières. Création de la 1re plateforme de tri des déchets.

▲ **1976 / L'usine de traitement des ordures ménagères.**

▼ **1984 / Le centre de secours du Chêne-Vert, à Saint-Barthélemy-d'Anjou.**

▼1982 / Inauguration de l'usine de prélèvement et de traitement des eaux de l'Île-au-Bourg, aux Ponts-de-Cé, par Jean Monnier.

▲1986 / Inauguration de la déchèterie de Villechien, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, par le président, Jean Monnier, et Jean-Claude Antonini, adjoint à l'Environnement de la Ville d'Angers.

1986
Création de la première plateforme de compostage à la déchèterie de Villechien.

1992
Désenvasement et création d'une plage aux Sablières, site propriété du District depuis 1987.

1994
Adhésion de 14 nouvelles communes. Le District d'Angers devient le District de l'agglomération angevine.

1995
Première opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

1996
Lancement du tri des ordures ménagères.

1998
Adhésion de La Membrolle-sur-Longuenée.

1999
Le District aménage les sentiers des Basses Vallées angevines.

▲1992 / Aménagement d'une plage aux Sablières, à Écouflant.

1996 / Lancement du tri sélectif. Ici animation place du Ralliement, à Angers. ▶

Été 1999 / Le président Jean Monnier (à gauche) inaugure les sentiers des Basses Vallées angevines. ▶

...DE 1968 À 2018

▼1989 / Inauguration de la faculté Droit-Lettres par le ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, en présence notamment du président-maire d'Angers, Jean Monnier, et de Michel Bonneau, président de l'Université.

▲1998 / Inauguration de la faculté de Saint-Serge, à Angers, par le préfet de Région, Michel Blangy, et Jean Monnier, maire-président.

2000
Nouvelles compétences pour le District : la gestion de l'aéroport, la politique de la Ville et la protection du cadre de vie.

2000
Création de l'agence de développement économique d'Angers Agglomération.

2001
Le District se transforme en Communauté d'agglomération du Grand-Angers (Angers Agglomération). Création d'une taxe professionnelle unique.

2002
Acquisition des 200 ha du site des Ardoisières. Angers Agglomération vote la ligne A du tramway.

2004
Obtention du label Natura 2000 pour les Basses Vallées angevines. L'animation de ce territoire naturel revient à Angers Agglomération.

2005
Adhésion de Soulaines-sur-Aubance et intégration des Ponts-de-Cé.

Été 2005
Inauguration du tronçon Loire à Vélo Angers-Tours.

2003 / Vue aérienne de l'aéroport de Marcé. ▼

▼2002 / Acquisition de 200 ha aux Ardoisières.

L'INTERCOMMUNALITÉ...

▲2007 / Création de boucles connectées à la Loire à Vélo.

▼2010 / Construction du pont Confluences dédié au tramway.

▲2008 / Découverte de sarcophages, place du Ralliement, pendant les travaux de réalisation de la 1ère ligne de tramway.

Juillet 2005
Le territoire reconnu comme pôle de compétitivité mondiale du végétal spécialisé.

Début 2005
Angers Agglomération devient Angers Loire Métropole.

Septembre 2005
Lancement du tri sélectif en pied d'immeuble.

Septembre 2005
Décision est votée de créer deux nouvelles zones d'activités à l'est et au sud à Moulin-Marcille.

2005
Création du Pays Loire Angers avec les communautés de communes voisines.

2006
Début des travaux de modernisation de l'usine de dépollution des eaux de la Baumette.

Juin 2011
Mise en fonctionnement de la 1re ligne de tramway Avrillé/ La Roseraie.

2012
Adhésion d'Écuillé et de Soulaire-et-Bourg, au nord du territoire (Angers Loire Métropole passe à 33 communes).

Janvier 2015
Création d'Aldev, l'Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole.

Juillet 2015
Fermeture définitive de Biopole.

Décembre 2015
Adhésion de Pruillé à la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou.

Janvier 2016
Passage en communauté urbaine.

Mars 2017
Le projet de ligne B du tramway déclaré d'utilité publique.

Janvier 2018
Adhésion de la commune nouvelle Loire-Authion.

▼Avril 2014 / Jean-Claude Antonini passe la main à la présidence à Christophe Béchu.

▼2015 / Réunion d'information pour le passage en communauté urbaine, par la 1ère vice-présidente, Roselyne Bienvenu.

▼2017 / Première pierre d'Intencity, à Cours Saint-Laud.

THIERRY BONNET

Jean-Claude Antonini

Président de 2001 à 2014

Un mot pour décrire ces treize années de présidence à Angers Loire Métropole ?

Elles ont été passionnantes. Avec mes collègues élus, nous avons poursuivi le travail engagé par nos prédécesseurs. Fin janvier, j'ai eu l'immense plaisir de revoir les anciens maires pour célébrer les cinquante ans de l'agglomération. Nous partageons ce sentiment d'avoir bien travaillé, toujours dans l'intérêt général. J'étais toujours heureux lorsqu'un grand projet était adopté à l'unanimité. Cela a été le cas, par exemple, pour la première ligne de tramway et pour les plans d'urbanisme qui ont permis de ne pas consommer l'espace d'une manière abusive.

Les modes de gouvernance étaient-ils différents d'aujourd'hui ?

Chaque commune peut s'exprimer et c'est la seule méthode qui évite la frustration. Quand il est question d'intercommunalité, il ne s'agit pas d'une voix politique, mais de la voix d'une commune, et toutes les voix ont compté. Je retrouve cet état d'esprit chez Christophe Béchu.

Le tramway, vous l'avez porté à une époque où tout le monde n'était pas convaincu de son utilité ?

Le tramway a marqué sa période. Celle où le territoire a basculé dans le camp des grands. Nous voulions nous affirmer en tant que métropole. Le tramway a permis de modifier l'image de la ville, de créer un nouveau quartier. La deuxième ligne va suivre, tout naturellement. Cela correspond pour moi à une belle réussite.

Quelle décision vous a posé le plus de difficulté ?

Sans hésitation : l'arrêt de l'usine d'incinération de la Roseraie. Elle était en fin de vie. Il a fallu trancher entre la construction d'une autre usine d'incinération ailleurs, un autre scénario consistant à enfouir une partie de nos déchets ménagers, ou encore une solution plus respectueuse de l'environnement : un tri aussi poussé que possible et un traitement biologique du reliquat. J'ai fait le choix de Biopole en mon âme et conscience et en pensant aux générations futures. Je l'assume encore, même si fermer ce centre était devenu obligatoire pour des raisons économiques. Le système était bon, car il fonctionnait ailleurs, mais sa réalisation n'a jamais répondu à nos attentes.

"Chaque commune peut s'exprimer, c'est la bonne méthode."

Le développement économique était-il déjà au coeur des priorités ?

C'était une priorité bien entendu. D'autant que notre territoire a eu à subir un très mauvais épisode fin 2001-début 2002 avec la perte de près de 2 000 emplois en deux mois. Pour améliorer notre performance sur le plan économique, nous avions doté notre collectivité d'un service dédié et d'une agence économique. Nos efforts se sont aussi concentrés à ce moment-là sur l'aménagement de zones d'activité et la construction d'immobilier d'entreprises.

Aujourd'hui, quel est votre regard sur le territoire ?

L'émergence des communes nouvelles est la suite logique d'un territoire comme le nôtre qui portait déjà les germes de ces regroupements territoriaux. Nous avons cette chance de vivre sur un territoire harmonieux, cohérent, respectueux de l'environnement et surtout, qui mène globalement une politique commune. ■

▼2015 / Concertation pour la réalisation de la ligne B de tramway.

▼Janvier 2018 / Jean-Claude Antonini, Jean Monnier et Christophe Béchu, réunis pour les 50 ans de l'agglomération.

DÉCOUVREZ **TRI ET +**

L'APPLI QUI GÈRE VOS DÉCHETS

ADOPTONS **LES BONS GESTES !**

- Quand sortir vos poubelles
- Où déposer vos déchets
- Comment trier vos déchets

TRI ET +

À TÉLÉCHARGER SUR

ANDROID APP ON Google play

Available on the iPhone App Store

angers loire métropole
communauté urbaine

www.goodby.fr